



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL DE LALUQUE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la contribution à l'élaboration du dossier de mise en compatibilité du
document d'urbanisme dans le cadre du projet de parc industriel et logistique
ferroviaire de Laluque**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc ferroviaire départemental de Laluque,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 18 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études attribué le 13 février 2017 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un programme d'études préalables à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la première phase du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque, ensemble ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 17 septembre 2025,

DECIDE :

- D'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** Ook - SAS Atelier Valéry BRANDELA - 43 rue Sullivan 33000 BORDEAUX
 - **Mission confiée :** contribution à l'élaboration du dossier de mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune dans le cadre du projet de parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque se décomposant comme suit :
 - Actualisation de l'exposé des motifs et de l'incidence du plan sur l'environnement,
 - Elaboration des pièces graphiques et rédaction du règlement,
 - Elaboration des pièces graphiques et écrites d'une OAP sectorielle
 - **Montant :** 3 400,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 16 OCT. 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE